

**Délibération 2022/62**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

**Séance du 30 novembre 2022**

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : MODIFICATION CONVENTION AGENCE POSTALE  
COMMUNALE – NOUVEAUX HORAIRES**

L'an deux mil vingt-deux et le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : /

Quorum : 15/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil un courriel de la Poste qui demande que la commune délibère afin de mettre la convention Commune/Poste en conformité avec les nouveaux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-17h fermé le mercredi après-midi.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale communale dans la convention :**

**Du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-17h. Fermé le mercredi après-midi.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le